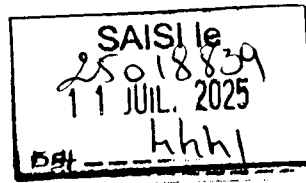


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVREUX - 2702 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/07/2025 - 4441 - 2019 B 00382 - 849 896 899 - 2A-NCR



Plaquette juridique

**SARL
2A-NCR**

VERNEUIL SUR AVRE RN12
27130 VERNEUIL SUR AVRE

Siret 84989689900010

Exercice clos le 31/12/2024

☎ 01 48 83 60 78

✉ contact@imagine-experts.com

🖱 imagine-experts.com

📍 7-9 PL de la Gare La Varenne,
94210, LA VARENNE SAINT HILAIRE Société d'expertise comptable inscrite à l'Ordre de Paris IDF, Siret : 90071718200019

2A-NCR

Bilan - Actif

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

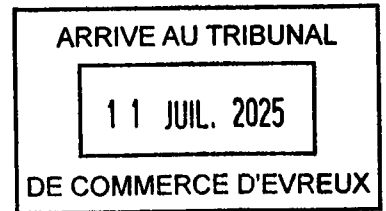
Actif	Valeurs au 31/12/2024			Valeurs au 31/12/2023
	Brut	Amort. et dépréc.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences et logiciels				
Fonds commercial	407 649		407 649	407 649
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations incorporelles avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques	132 264	105 011	27 253	45 460
Autres immobilisations corporelles	2 168	1 368	800	233
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations corporelles avances				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 861		7 861	7 861
TOTAL (I)	549 942	106 380	443 563	461 202
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	12 638		12 638	12 467
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	101 830		101 830	62 572
Autres créances	9 553		9 553	4 194
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions Propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	60 356		60 356	83 591
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	184 377		184 377	162 824
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	734 320	106 380	627 940	624 027

Bilan - Passif

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Passif	Valeurs nettes au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé: 0)	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	100	100
Réserve statutaire		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	64 601	48 860
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	68 440	15 740
SITUATION NETTE	134 141	65 701
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	134 141	65 701
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) BIS		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	231 563	322 699
Emprunts et dettes financières diverses	115 776	96 447
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	43 951	43 181
Dettes fiscales et sociales	102 508	95 998
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	493 799	558 326
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III + IV)	627 940	624 027

2A-NCR
SARL au capital de 1000 €
Siège social :
VERNEUIL SUR AVRE RN12
27130 VERNEUIL SUR AVRE
RCS EVREUX 849896899



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 30/06/2025

Le 30/06/2025 à 16 heures, les associés de la société 2A-NCR, SARL au capital de 1000 €, se sont réunis au siège social de l'entreprise.

L'assemblée est présidée par NASSER AISSOU, Gérant, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024.
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024; quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Rémunération du Gérant,

Lecture est donnée des rapports du Président.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

A.N

A.S

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2024, décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de 68440.32 € comme suit :

Report à nouveau	68440.32 €
------------------	------------

Total :	68440.32 €
----------------	-------------------

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'approuver la rémunération nette allouée au Gérant au cours de l'exercice.

Les charges sociales afférentes à ces rémunérations seront prises en charge par la société.

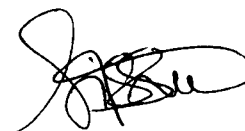
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par les associés.



A.W



A.S